

Entente de mandat stratégique 2025-2030 (EMS4)

Université de Hearst

60, 9e Rue
Hearst, ON
P0L 1N0

**Ministère des Collèges et Universités,
de l'Excellence en recherche et de la
Sécurité**



Annexes aux documents techniques des EMS4

Signé entre

UNIVERSITÉ DE HEARST

et

**Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la
Sécurité**

Signé pour et au nom du ministère des
Collèges et Universités, de l'Excellence
en recherche et de la Sécurité par :

Signé pour et au nom de **UNIVERSITÉ
DE HEARST** par :



David Wai
Sous-ministre



Dr. Aurélie Lacassagne
Rectrice

June 30, 2025
Date

19 juin 2025
Date

Annexe 1. Ajustements de la fourchette d'effectif

Seuil maximal de la fourchette : Le seuil maximal restera à 3 % au-dessus du point médian de la fourchette et sera maintenu constant pour Université de Hearst à 150,62 unités de subvention pondérées (USP) tout au long du cycle des ententes de mandat stratégiques 2025-2030 (EMS4).

Seuil minimal de la fourchette : Le seuil minimal de la fourchette pour l'année 1 des EMS4 (2025-2026) sera abaissé en fonction de la moyenne historique sur 5 ans de l'effectif des programmes de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques (STIM) de l'établissement¹ et sera fixé pour Université de Hearst à 141,84 USP. Au cours de l'année 2 des EMS4 (2026-2027), le seuil minimal de la fourchette sera abaissé en fonction des plus récentes moyennes de l'effectif des programmes de STIM² si l'établissement soumet un objectif en matière d'effectif domestique et atteint cet objectif.

Le seuil minimal de la fourchette reviendra au niveau des ententes de mandat stratégiques 2020-2025 (EMS3) de l'année 3 (2027-2028) à l'année 5 (2029-2030) des EMS.

Université de Hearst	EMS3	EMS4				
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Seuil maximal de la fourchette	150,62	150,62	150,62	150,62	150,62	150,62
Point médian de la fourchette	146,23	146,23	146,23	146,23	146,23	146,23
Seuil minimal de la fourchette	141,84	141,84	À déterminer	141,84	141,84	141,84
Objectif en matière d'effectif (effectif à plein temps)		70				

Remarque : Les établissements qui ne fixent pas d'objectifs en matière d'effectif domestique ne verront pas leur seuil minimal de la fourchette ajusté au cours de l'année 2 (2026-2027), qui reviendra au seuil minimal de la fourchette des EMS3.

Le ministère examinera la fourchette et le modèle de financement axé sur le rendement avant l'année 3 des EMS4 (2027-2028), ce qui pourrait entraîner des changements en

¹ Les cinq dernières années vont de 2019-2020 à 2023-2024 et les données sont tirées du Rapport sur les statistiques et les effectifs des collèges et du Rapport sur les statistiques et les effectifs des universités.

² En ce qui concerne l'année 2 des EMS4 (2026-2027), la moyenne sur 5 ans de l'effectif des programmes de STIM sera fondée sur les années 2020-2021 à 2024-2025 pour les deux secteurs.

ce qui concerne le niveau du point médian de la fourchette en 2027-2028. Si aucun changement n'est communiqué dans le cadre de cet examen, le point médian, le seuil maximal et le seuil minimal de la fourchette seront prolongés jusqu'en 2029-2030, comme indiqué ci-dessus.

Annexe 2. Financement axé sur le rendement et mesures des EMS4

Le financement axé sur le rendement dans les EMS4 est fourni en fonction d'objectifs fixés pour huit mesures dans deux domaines prioritaires :

- Résultats pour les étudiants et les personnes diplômées : 1) Taux d'emploi des personnes diplômées dans un domaine pertinent; 2) Taux d'obtention de diplôme; 3) Revenu d'emploi des personnes diplômées; et 4) Apprentissage par l'expérience.
- Résultats sociaux et économiques : 5) Répercussions sociales et locales; 6) Forces de l'établissement; 7) Répercussions liées à l'investissement et à l'innovation; et 8) Répercussions propres à l'établissement.

Ces mesures sont en grande partie cohérentes avec celles utilisées dans les EMS3, ce qui garantit la stabilité et la prévisibilité. Elles sont suffisamment générales pour tenir compte des forces individuelles des établissements et de leurs mandats distincts et du rôle qu'ils jouent dans leurs communautés et économies locales. Les descriptions ci-dessous ont pour but de décrire comment les activités et les initiatives d'un établissement soutiennent le rendement à l'égard des mesures.

Annexe 3a. Profil de l'établissement

Le ministère reconnaît l'importance de soutenir un système différencié et de s'appuyer sur les forces des établissements pour améliorer l'efficacité du secteur de l'enseignement postsecondaire.

Le profil de l'établissement a pour but de décrire comment la mission et les objectifs stratégiques d'un établissement soutiennent les domaines prioritaires du gouvernement de l'Ontario, tels qu'ils sont identifiés dans la présente entente.

L'Université de Hearst (UdeH) est un établissement d'enseignement francophone indépendant depuis avril 2021 qui bénéficie d'une pleine autorité sur ses programmes et diplômes, renforçant ainsi sa capacité d'innovation. La signature pédagogique distinctive s'aligne parfaitement avec les objectifs du gouvernement ontarien pour le secteur postsecondaire, tout en renforçant la vitalité des communautés francophones du Nord de l'Ontario.

Dans un contexte où les régions rurales et du Nord font face à des défis démographiques importants, notamment illustrés par une baisse de 6,5 % de la population du district de Cochrane entre 1996 et 2016 (Institut des politiques du Nord, 2019)³, l'UdeH joue un rôle vital pour la pérennité et la vitalité des communautés francophones. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur francophone, elle agit non seulement comme un moteur de formation de la relève, mais aussi comme un vecteur clé d'immigration, contribuant ainsi à l'enrichissement économique, linguistique et culturel de la région. Sa présence institutionnelle forte favorise le maintien et le développement de la langue et de la culture françaises tout en assurant la continuité des services en français. De plus, plus de la moitié des personnes diplômées de l'UdeH intègrent le marché du travail dans le Nord de l'Ontario, renforçant ainsi la vitalité socioéconomique et la capacité d'innovation de ces communautés.

La mission de l'UdeH définit l'établissement comme un écosystème d'apprentissage francophone innovant, qui forme des leaders contribuant au développement de leur milieu. Cette mission se concrétise à travers quatre axes de différenciation :

1. Un système d'apprentissage par blocs où les étudiants se concentrent sur un seul cours à la fois, favorisant un engagement approfondi dans l'apprentissage.
2. L'intégration systématique de l'apprentissage expérientiel dans tous les cours de l'UdeH, incluant des stages obligatoires, assurant une meilleure préparation au marché du travail.
3. Une approche interdisciplinaire développant la polyvalence nécessaire pour répondre aux défis complexes du monde moderne.

³ Institut des politiques du Nord, 2019, <https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/reports-new/cochrane-19.12.17.pdf>

4. Une stratégie d'internationalisation qui a permis une croissance remarquable des inscriptions (augmentation de 267% en équivalence temps plein entre 2013 et 2023).

L'Université de Hearst se distingue par des résultats concrets qui s'alignent directement sur les objectifs stratégiques de l'Ontario. La formation axée sur le développement de compétences professionnelles et humaines assure une meilleure préparation des étudiants au marché du travail. L'Université contribue significativement au développement économique et social de la région, tandis que l'obtention de sa charte universitaire confirme sa maturité institutionnelle et garantit sa stabilité à long terme.

Cette transformation démontre la capacité de l'UdeH à s'adapter aux besoins changeants de sa communauté tout en maintenant l'excellence académique et la pertinence de ses programmes, assurant ainsi la vitalité continue et le développement des communautés francophones du Nord de l'Ontario ainsi que le respect de notre désignation totale en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario (<https://www.ontario.ca/lois/loi/90f32>).

Annexe 3b. Description des mesures

Résultats des étudiants et des personnes diplômées

Nom de la mesure : Taux d'emploi des personnes diplômées dans un domaine pertinent

Définition de la mesure : Proportion des personnes diplômées canadiennes du 1er et du 2e cycle employées dans des postes liés aux compétences acquises durant leur programme d'études, deux ans après l'obtention de leur diplôme

Source de données : Enquête auprès des diplômés universitaires de l'Ontario (EDUO) ; Sondage auprès des diplômées et des diplômés des programmes soutenus par le Consortium national de la formation en Santé (CNFS)

Texte descriptif

L'UdeH intègre, dans tous ses programmes, une pédagogie axée sur l'apprentissage par l'expérience, associée au développement des compétences humaines et professionnelles. Ce modèle constitue un gage solide pour favoriser l'accès de nos finissantes et finissants à des emplois de qualité.

Nos stratégies d'évaluation et de développement de programmes reflètent cet engagement en tenant compte des exigences évolutives du marché du travail. Par exemple, en 2023-2024, l'UdeH a entamé le processus d'examen cyclique des programmes en administration des affaires et en gestion, qui vise à améliorer la

réponse de ses programmes aux besoins émergents du marché du travail. De plus, une entente avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue permet désormais à nos étudiantes et étudiants de compléter un certificat en comptabilité, les plaçant sur la voie de l'obtention du titre de comptable professionnel agréé (CPA), une qualification recherchée sur le marché du travail.

Dans le domaine de la psychologie, notre offre académique a été renforcée avec l'ajout d'un programme de deuxième cycle en psychothérapie. Cette initiative répond à la demande de personnes professionnelles formées dans le domaine de la santé mentale. Par ailleurs, la réforme de notre programme en sciences humaines et sociales interdisciplinaires s'aligne davantage sur les attentes du marché du travail, notamment en créant des parcours qui facilitent l'accès aux programmes d'enseignement dans les facultés d'éducation ontariennes, tous niveaux confondus.

L'UdeH s'engage activement à soutenir le taux d'emploi de ses personnes diplômées par le biais de son Centre de carrières et de développement des compétences (CCDP) et de ses programmes novateurs (tels que les stages et le Volet professionnel), de partenariats stratégiques (grâce à notre réseau des employeurs) et d'une attention constante aux besoins du marché. Ces efforts conjoints visent à garantir que nos diplômées et diplômés soient positionnés pour réussir dans leurs carrières, tout en contribuant au développement socioéconomique de l'Ontario.

Nom de la mesure : Taux d'obtention de diplômes

Définition de la mesure : Proportion d'étudiants canadiens et étrangers ayant obtenu leur diplôme dans une période donnée

Source de données : Rapport sur les statistiques et les effectifs des universités (RSEU)

Texte descriptif

Le principal facteur influençant le taux de diplomation à l'UdeH est notre modèle pédagogique distinctif, qui repose sur l'offre de cours selon la formule des cours en bloc. Notre modèle permet aux étudiantes et étudiants de se concentrer pleinement sur un seul cours à la fois en favorisant une immersion totale et une compréhension plus approfondie du cours. Ce modèle réduit les distractions, améliore la gestion du temps et favorise la réussite universitaire, en particulier pour les étudiantes et étudiants ayant des défis d'apprentissage, de concentration ou d'anxiété.

De plus, l'apprentissage par l'expérience et des stages obligatoires intégrés dans chacun des programmes font partie intégrante du modèle pédagogique de l'UdeH. Ce modèle renforce ainsi la connexion entre théorie et pratique. L'engagement actif des professeures et professeurs de notre établissement dans le suivi des apprentissages et les opportunités d'expériences concrètes en milieu communautaire

ou professionnel favorisent une préparation optimale au marché du travail et à la réussite académique.

Depuis l'obtention de notre indépendance institutionnelle en 2022, nous avons investi dans l'amélioration des services de soutien au corps étudiant pour offrir une expérience étudiante unique. Les services administratifs (affaires étudiantes (AÉ), Centre de carrières et du développement professionnel (CCDP) et registrariat (Rg)) contribuent de manière significative à l'amélioration de l'expérience étudiante. Toutefois, le modèle pédagogique reste le principal levier.

L'impact combiné de notre modèle pédagogique, de notre offre de cours et de nos services aux étudiantes et étudiants, dont le mentorat, se reflète dans une amélioration progressive du taux d'obtention de diplômes. L'approche distinctive de l'UdeH, centrée sur l'étudiante et l'étudiant, continue de démontrer des résultats positifs et alignés avec les priorités de l'Ontario en matière de succès étudiant et de rétention.

Nom de la mesure : Volet professionnel

Définition de la mesure : Nombre annuel de personnes canadiennes et internationales inscrites au volet professionnel (une option basée sur une inscription volontaire) ayant complété au minimum une activité

Source de données : Le Centre de carrières et du développement professionnel (CCDP) de l'Université de Hearst à partir des données internes d'inscription

Texte descriptif

Cette mesure porte sur un programme distinctif de notre établissement : le Volet professionnel, offert dans l'ensemble de nos programmes depuis plus de six ans. Il propose à notre clientèle étudiante une série d'activités professionnelles conçues pour favoriser leur développement de compétences et leur préparation au marché du travail. Ce programme, qui demeure gratuit et facultatif, permet d'obtenir une certification complémentaire au diplôme universitaire, offrant ainsi un avantage concurrentiel pour se démarquer auprès des employeurs lors de l'entrée sur le marché du travail. Le volet professionnel vise à :

1. réduire l'écart entre les exigences du marché et les compétences de la clientèle étudiante;
2. faciliter la transition des étudiants et des étudiantes vers le marché du travail;
3. augmenter le nombre d'occasions d'apprentissage par l'expérience;
4. créer des liens plus étroits avec les organismes et les entreprises

Concrètement, pour la clientèle étudiante, le Volet professionnel comporte une évaluation des intérêts, de la personnalité et des aptitudes, un cours de préparation au marché du travail, une expérience de bénévolat selon le domaine d'intérêt, une série de rencontres individuelles avec des experts du domaine professionnel privilégié, un stage de trois ou de six semaines dans un organisme d'accueil dans le but d'appliquer les connaissances apprises en salle de classe et d'approfondir des techniques de travail, une occasion de faire un stage post diplôme dans le domaine de son choix et, par conséquent, une chance de se démarquer et de percer sur le marché du travail en faisant valoir la valeur ajoutée de cet engagement supplémentaire pour augmenter concrètement son employabilité.

Nom de la mesure : Apprentissage par l'expérience

Définition de la mesure : Proportion d'étudiants canadiens ayant bénéficié d'occasions d'apprentissage par l'expérience/intégré au travail dans le cadre de leur programme d'études

Source de données : Données institutionnelles de l'Université de Hearst

Texte descriptif

L'apprentissage par l'expérience constitue une pierre angulaire de notre modèle pédagogique. Depuis 2022, le Centre de carrières et du développement professionnel (CCDP) offre un soutien essentiel à l'ensemble de la communauté universitaire. Ce centre joue un rôle central en accompagnant aussi bien les étudiantes et étudiants que le corps professoral dans leurs initiatives liées à l'apprentissage expérientiel.

Tous les programmes d'études de l'UdeH incluent des cours de stage obligatoires. Par conséquent, chaque personne inscrite à un programme doit réaliser au moins un cours de stage pour compléter son parcours académique. Afin de soutenir cette initiative, l'Université a signé des ententes avec plus d'une centaine d'organisations et d'entreprises régionales prêtes à accueillir nos stagiaires. Ces organisations sont membres d'une association créée par l'Université, et une formation spécifique leur a été conçue pour leur permettre d'accompagner efficacement les stagiaires.

De plus, l'Université accorde une priorité particulière aux pratiques pédagogiques à fort impact, considérées comme essentielles pour le développement académique et la préparation au marché de l'emploi de nos étudiants. Les programmes d'études incluent également un cours terminal de 6 ou 9 crédits, dans lequel les étudiantes et étudiants réalisent un projet personnel sous la supervision d'une professeure ou d'un professeur. Par ailleurs, les membres du corps professoral sont encouragés à organiser des sorties pédagogiques sur le terrain afin de renforcer l'apprentissage

expérientiel. Grâce au modèle de cours en bloc adopté par l'Université, ces sorties sont facilitées, les conflits d'horaire étant évités.

En somme, ces initiatives témoignent de l'engagement de l'UdeH à intégrer l'apprentissage par l'expérience au cœur de son modèle pédagogique, offrant ainsi un environnement éducatif enrichissant et adapté aux besoins actuels du corps étudiant. Ainsi, au terme de leurs études, toutes les personnes finissantes auront eu de multiples occasions et activités d'apprentissage par l'expérience.

Résultats communautaires et économiques

Nom de la mesure : Répercussions sociales et locales

Définition de la mesure : Proportion des effectifs dans la ville de Hearst où se trouve l'établissement

Source de données : Rapport sur les statistiques et les effectifs des universités (RSEU)

Texte descriptif

Pour l'UdeH, maintenir notre niveau d'inscriptions représente un défi dans la mesure où la population d'élèves de nos écoles secondaires régionales est en décroissance depuis plusieurs d'années. Face à ce déclin démographique hors de notre contrôle, nous avons entrepris une transformation significative de notre approche.

D'une part, nous avons modifié notre positionnement stratégique et notre signature pédagogique pour pouvoir intéresser des francophones à l'extérieur de notre zone traditionnelle d'influence. Notre nouvelle mission, davantage novatrice et inclusive, nous positionne comme un établissement pouvant recruter une clientèle secondaire en provenance de n'importe quelle région de l'Ontario français et, possiblement, du Canada français. Cette vision s'accompagne d'une stratégie de recrutement national rehaussée, visant à étendre notre rayonnement à l'ensemble du pays. En 2024, nous avons également changé nos modalités d'admission de façon à ce que les élèves des écoles d'immersion soient admissibles à l'UdeH.

En parallèle, nous avons posé des gestes concrets pour intéresser les clientèles de finissantes et finissants des Collèges ontariens en signant depuis quelques années des ententes d'arrimage et d'articulation, créant ainsi des passerelles permettant à des jeunes de profiter d'une double diplomation. Afin de permettre une meilleure accessibilité aux personnes venant des collèges francophones ontariens qui souhaitent poursuivre leurs études universitaires dans toutes les régions francophones en Ontario français, nous avons adopté un mode de prestation principalement en ligne des cours nécessaires permettant de bonifier ces ententes.

De plus, nous maintenons notre engagement d'accueillir des étudiantes et étudiants internationaux, une initiative qui enrichit la diversité culturelle et la pérennité des communautés francophones, tout en stimulant le développement économique des régions du Nord de l'Ontario.

Pour résumer, la stratégie de l'UdeH consiste à maintenir ou à augmenter son niveau d'inscriptions actuelles, en faisant l'hypothèse que la population francophone active de la ville de Hearst est assez stable depuis de nombreuses années.

Nom de la mesure : Forces de l'établissement

Définition de la mesure : Proportion des effectifs canadiens dans les programmes forts auto-identifiés par l'établissement par rapport aux effectifs totaux de l'établissement

Ratio d'étudiantes et d'étudiants inscrits aux programmes de psychologie de l'Université de Hearst (Baccalauréat ès arts avec concentration en psychologie, Baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie, Diplôme d'études supérieures en psychothérapie)

Source de données : Rapport sur les statistiques et les effectifs des universités (RSEU)

Texte descriptif

Nous avons retenu comme force de l'établissement les programmes en psychologie à l'UdeH, soit le baccalauréat ès arts avec concentration en psychologie, le baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie et le diplôme d'études supérieures en psychothérapie. Les programmes de psychologie génèrent un intérêt important auprès de notre clientèle canadienne, très au fait de la crise aiguë en santé mentale chez les francophones (et les anglophones) en Ontario. D'après le rapport sur l'état de la santé mentale au Canada de 2024 de l'Association canadienne pour la santé mentale⁴, l'ensemble du secteur des soins de santé de l'Ontario, et particulièrement le nord de la province, traverse une crise des ressources humaines caractérisée par un manque aigu de professionnels en santé mentale, alors même que les habitants de cette région sont plus à risque de développer des problèmes de santé mentale que le reste de la population ontarienne (Institut des politiques du Nord, 2020)⁵.

L'UdeH démontre son engagement continu envers l'excellence académique dans le domaine de la psychologie de plusieurs façons. Tout d'abord, nous offrons des programmes de psychologie en 1er cycle qui sont uniques par l'accent mis sur

⁴ Association canadienne de la santé mentale, 2024, <https://cmha.ca/wp-content/uploads/2024/11/ACSM-Etat-de-la-sante-mentale-2024-rapport.pdf>

⁵ Institut des politiques du Nord, 2020, <https://www.northernpolicy.ca/sant%C3%A9-mentale-dans-le-nord>

l'expérientiel et l'expérimental. Ainsi, parmi les cours obligatoires, nous avons Tests et mesures; cerveau et comportement; deux cours d'introduction à la psychologie clinique et au counselling, des cours très appliqués qui ne se retrouvent pas dans les programmes de baccalauréat traditionnels en psychologie. Notre corps étudiant doit également effectuer un stage de 6 crédits, ce qui leur donne très tôt une expérience pratique professionnelle. À ce titre, nous travaillons étroitement avec le Centre Labelle d'évaluation et d'intervention psychosociale.

Afin de répondre aux besoins en matière de professionnels en santé mentale, nous avons lancé en 2022-2023 un programme de Diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP), spécifiquement conçu pour permettre aux personnes diplômées de se qualifier auprès de l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario (OPAO). Il s'agit du seul programme d'un an en français qui mène à une qualification par l'OPAO. Notre établissement maintient des liens étroits avec les employeurs du secteur pour assurer l'adéquation de notre formation avec les compétences recherchées, tout en continuant de surveiller activement l'évolution des besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la santé mentale pour assurer que nos programmes demeurent à l'avant-garde des exigences professionnelles et des besoins sociétaux.

Nom de la mesure : Répercussions liées à l'investissement et à l'innovation - Participation des étudiantes et étudiants aux activités de recherche et de développement communautaire

Définition de la mesure : Les activités de recherche et de développement communautaire offertes par l'Université de Hearst et par le Groupe InnovaNor auxquelles les étudiantes et les étudiants canadiens et étrangers de l'Université de Hearst ont participé.

Source de données : Données institutionnelles de l'Université de Hearst et données internes du Groupe InnovaNor

Texte descriptif

L'UdeH, fidèle à sa mission d'être un moteur de développement économique et social dans le Nord de l'Ontario, a redéfini sa mesure d'investissement et d'innovation pour mieux refléter le caractère unique de l'établissement et son impact direct sur la région ainsi que sa vision de la recherche, à savoir une recherche aux services des communautés desservies et des entreprises de la région. Cette nouvelle mesure se concentre sur la participation des étudiantes et étudiants, tant canadiens qu'internationaux, aux activités de recherche et de développement communautaire menées par l'Université et le Groupe InnovaNor.

En adoptant un modèle pédagogique axé sur l'expérientiel, l'Université s'assure que les personnes étudiantes contribuent activement au développement régional tout en acquérant une expérience pratique importante. Cette approche permet non

seulement d'enrichir l'expérience d'apprentissage des étudiantes et étudiants et de contribuer au développement de leurs réseaux professionnels, mais aussi de maximiser les retombées positives pour les communautés du Nord de l'Ontario. La mesure, basée sur les données internes de l'Université et du Groupe InnovaNor, quantifie ces participations et démontre concrètement l'engagement de notre établissement d'une recherche appliquée au service du développement régional. Cette synergie entre l'enseignement expérientiel et l'implication communautaire positionne l'UdeH comme un catalyseur essentiel de l'innovation et du développement économique et social dans les régions du Nord de l'Ontario.

Nom de la mesure : Mesure propre à l'établissement – Taux de rétention de l'année 1 à l'année 2

Définition de la mesure : Le taux de rétention de l'année 1 à l'année 2 mesure la proportion de personnes étudiantes canadiennes et internationales inscrites à temps plein à un premier grade à l'Université de Hearst qui poursuivent leurs études d'une année (année 1) à la prochaine (année 2).

Source de données : Données institutionnelles de l'Université de Hearst

Texte descriptif

Le taux de rétention de la première à la deuxième année constitue un indicateur de la capacité de l'UdeH à soutenir efficacement la réussite des personnes étudiantes. Reconnaisant l'importance de cette transition, l'UdeH a mis en œuvre des initiatives pédagogiques ainsi que des cours adaptés afin d'enrichir le parcours académique de nos étudiantes et étudiants afin de les maintenir engagés et ainsi les préparer à une transition efficace entre la première et deuxième année.

Depuis 2022, nous avons rehaussé les services offerts à la population étudiante en déployant, sur chaque campus, une personne conseillère aux études et au développement professionnel et une personne conseillère à la vie étudiante. Ces derniers, appuyés par des mentors étudiants, travaillent pour créer une vie étudiante engageante et pour offrir un soutien personnalisé. Pour renforcer davantage cet engagement, l'UdeH offre également des services en santé mentale et en accessibilité qui répondent aux besoins variés de sa population étudiante.

L'Université met aussi un accent particulier sur le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté universitaire. En créant une culture inclusive, où les étudiantes et étudiants se sentent connectés à leurs pairs, à leurs professeures et professeurs et à l'établissement, nous favorisons leur persévérance. Des initiatives comme le renforcement du bureau de l'international, l'organisation d'activités sociales et culturelles adaptées à toutes étudiantes et tous les étudiants, ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces favorisant les interactions sociales et

académiques, enrichissent considérablement l'expérience globale de notre population étudiante.

En combinant un soutien académique, émotionnel et social, ces ressources permettent d'accompagner les personnes étudiantes durant les moments critiques de leur parcours universitaire. En l'absence d'infrastructures publiques adaptées dans notre région, les investissements de l'UdeH dans les services aux étudiantes et étudiants, leur bien-être et leur intégration sont essentiels pour assurer la formation continue d'une main-d'œuvre qualifiée dans la région.

Annexe 4. Rapports sur les données clés et attestations

Cinq pour cent de la subvention de fonctionnement totale d'un établissement seront liés à la responsabilisation et si un élément des exigences relatives à la responsabilisation n'est pas respecté, cinq pour cent de la subvention de fonctionnement totale seront déduits. Cette déduction s'appliquera à l'année suivante, de sorte que si les exigences relatives à la responsabilisation ne sont pas respectées en 2025-2026, par exemple, la réduction du financement aura lieu en 2026-2027.

Rapports sur les données

Université de Hearst doit soumettre en temps opportun les rapports annuels suivants :

- Rapport vérifié sur les effectifs au plus tard le 31 décembre de chaque année
- Dossiers des personnes diplômées au plus tard le 15 février de chaque année
- Cadre de responsabilisation financière des universités : dates d'échéance pour les exigences en matière de production de rapports relativement à la cote de risque à la suite de la publication annuelle de la note de service du ministère à l'intention de l'ensemble des universités. Les institutions soumettront leurs réponses dans le délai indiqué dans la note de service du ministère et dans les directives les plus récentes en matière de responsabilisation financière envoyées au secteur.

La responsabilisation concerne l'exercice de la soumission, et non l'année des données sous-jacentes. Par exemple, pour l'année 1 des EMS4 (2025-2026), la responsabilisation portera sur la soumission du rapport vérifié sur les effectifs pour 2024-2025, qui doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2025.

Attestations

Université de Hearst attestera chaque année de ce qui suit :

1. Sécurité de la recherche

Année 1 des EMS4 (2025-2026) : Selon les besoins, l'établissement doit participer à des réunions et collaborer avec le ministère pour élaborer l'approche en ce qui concerne les plans de sécurité en matière de recherche de l'établissement. Les établissements doivent également divulguer leurs ententes internationales à la demande du ministère.

Autres années des EMS4 : Les exigences relatives à l'attestation annuelle seront communiquées au secteur chaque année en mars avant l'exercice suivant.

2. Mesures d'efficacité

Année 1 des EMS4 (2025-2026) : Les établissements doivent accepter de collaborer avec le ministère, le cas échéant, pour élaborer des mesures d'efficacité qui utilisent

des données et des références cohérentes et vérifiables qui aideront à relever les gains d'efficacité au sein du secteur. Les établissements doivent également attester qu'ils répondent aux attentes concernant les demandes de renseignements communiquées, ou qu'ils collaborent avec le ministère pour résoudre tout problème lié à la collecte de données.

Autres années des EMS4 : Les exigences relatives à l'attestation annuelle seront communiquées au secteur chaque année en mars avant l'exercice suivant.

3. Évaluation des habiletés et des compétences

Année 1 des EMS4 (2025-2026) : Sur demande et en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, l'établissement doit participer à un groupe de travail sectoriel chargé de définir la portée et d'élaborer une approche de mise en œuvre pour l'évaluation des habiletés et des compétences.

Autres années des EMS4 : Les exigences relatives à l'attestation annuelle seront communiquées au secteur chaque année en mars avant l'exercice suivant.

Le ministère confirmera les exigences en matière d'attestation lors de chaque cycle d'évaluation annuelle avant l'exercice suivant.

La mise en œuvre des exigences en matière de responsabilisation sera surveillée au moyen des classeurs des mesures et des données et sera confirmée par l'établissement au cours du processus d'évaluation annuelle des EMS4.

Si un établissement prévoit des retards dans la soumission de l'un des éléments liés à la production de rapports, il doit demander une prolongation de délai en indiquant la raison du retard et la nouvelle date de soumission proposée par l'établissement en envoyant un courriel aux personnes-ressources du ministère indiquées dans le Manuel technique, et ce, avant la date limite prévue. La prolongation doit être approuvée par le ministère.

Annexe 5. Information financière estimée/projetée

Enveloppe de financement ⁶	Année 1 des EMS4 (2025-2026)	Année 2 des EMS4 (2026-2027)	Année 3 des EMS4 (2027-2028)	Année 4 des EMS4 (2028-2029)	Année 5 des EMS4 (2029-2030)
1. Enveloppe pour les effectifs	160 116 \$	160 116 \$	160 116 \$	160 116 \$	160 116 \$
2. Subvention axée sur le rendement ⁷	833 884 \$	833 884 \$	833 884 \$	833 884 \$	833 884 \$
3. Enveloppe de différenciation (reste) ⁸	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
4. Financement de STIM	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total du financement lié aux EMS (1+2+3)	994 000 \$	994 000 \$	994 000 \$	994 000 \$	994 000 \$
Subvention axée sur le rendement à risque ⁹	41 694 \$	41 694 \$	41 694 \$	41 694 \$	41 694 \$
Financement de la responsabilisation à risque ¹⁰	413 638 \$	413 638 \$	413 638 \$	413 638 \$	413 638 \$

En plus du « financement lié aux EMS », le ministère fournit également des fonds par le biais de subventions à des fins particulières et du Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire.

⁶ De plus amples détails sur les calculs sont disponibles dans le Manuel technique du financement axé sur le rendement de l'Ontario. Les données de financement présentées pour les années 1 à 5 des EMS4 sont des estimations fondées sur les totaux définitifs de la subvention de fonctionnement pour 2024-2025. Ce tableau sera mis à jour sur le portail Données ouvertes du site Ontario.ca. Les mises à jour des années 3 à 5 seront fondées sur un examen plus large du financement, sur des décisions concernant les proportions de financement axé sur le rendement et sur le rendement à l'égard des mesures. Étant donné que le financement lié aux EMS ne comprend pas les subventions à des fins particulières, le ministère maintient ces chiffres constants, à des fins de modélisation, sur la base des derniers totaux définitifs de la subvention de fonctionnement.

⁷ La subvention axée sur le rendement a été plafonnée à la proportion annuelle moyenne du système de 25 % pour les années 1 et 2 des EMS4, avec une augmentation potentielle de 5 % chaque année jusqu'à 40 % pour l'année 5, dans l'attente d'un examen plus large du financement avant l'année 3.

⁸ L'enveloppe de différenciation (totale) a été maintenue à la proportion moyenne du système de 60 % du financement de fonctionnement total pour les années 1 et 2 des EMS4 (proportion pour les années 3 à 5 en attente d'un examen plus large du financement avant l'année 3). L'enveloppe de différenciation (reste) dans ce tableau reflète l'enveloppe de différenciation sans la subvention de financement axée sur le rendement.

⁹ Le montant total de la subvention axée sur le rendement à risque est de 5 % de la subvention axée sur le rendement totale en raison du mécanisme de « limitation des pertes », qui plafonne les pertes relatives aux mesures à 5 %.

¹⁰ Cinq pour cent du financement de fonctionnement total d'un établissement seront récupérés si l'établissement ne satisfait pas à toutes les exigences en matière de responsabilisation.

Annexe 6. Données, objectifs et résultats

Mesure	2025-2026 Cible de rendement acceptable	2025-2026 Réal	2026-2027 Cible de rendement acceptable	2026-2027 Réal	2027-2028 Cible de rendement acceptable	2027-2028 Réal	2028-2029 Cible de rendement acceptable	2028-2029 Réal	2029-2030 Cible de rendement acceptable	2029-2030 Réal
Taux d'emploi des personnes diplômées dans un domaine pertinent	82,33 %									
Taux d'obtention de diplôme	56,91 %									
Volet professionnel	8,58									
Apprentissage par l'expérience	95,20 %									
Répercussions sociales et locales	2,57 %									
Forces de l'établissement	62,19 %									
Répercussions liées à l'investissement et à l'innovation	19									
Répercussions propres à l'établissement	82,00 %									

Remarque : Les données pour la cible de rendement acceptable pour 2025-2026 peuvent être mises à jour dans le cadre du processus d'évaluation annuel, alors que le ministère continue de travailler avec les établissements sur la validation des données. Les « données réelles pour 2025-2026 » correspondent à l'année au cours de laquelle l'évaluation a lieu et pas (nécessairement) à l'année des données. Les données pour les années ultérieures seront mises à jour sur le site Ontario.ca et dans le tableau de bord des EMS4 dans la version externe du Système de gestion stratégique de l'information chaque année après l'achèvement du processus d'évaluation annuelle.

Annexe 7. Stratégie de pondération

Mesure	2025-2026 Pondération (min. 5 %, max. 25 %)	2025-2026 Allocation théorique	2026-2027 Pondération (min. 5 %, max. 25 %)	2026-2027 Allocation théorique	2027-2028 Pondération (min. 5 %, max. 25 %)	2027-2028 Allocation théorique	2028-2029 Pondération (min. 5 %, max. 25 %)	2028-2029 Allocation théorique	2029-2030 Pondération (min. 5 %, max. 25 %)	2029-2030 Allocation théorique
Taux d'emploi des personnes diplômées dans un domaine pertinent	5 %	41 694 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Taux d'obtention de diplôme	10 %	83 388 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Volet professionnel	20 %	166 777 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Apprentissage par l'expérience	20 %	166 777 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Répercussions sociales et locales	0 %	0 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Forces de l'établissement	10 %	83 388 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Répercussions liées à l'investissement et à l'innovation	25 %	208 471 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$
Répercussions propres à l'établissement	10 %	83 388 \$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$

Ce tableau est présenté à titre indicatif et ne comprendra des pondérations et des allocations théoriques que pour 2025-2026. Les données pour les années ultérieures seront mises à jour sur le site Ontario.ca chaque année après l'achèvement du processus d'évaluation annuelle.